

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 27 SEPTEMBRE 2021 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y AVAIT QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ PARADIS.

Sont présents à la séance : M. André Paradis, président de la RMR et préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, M. Réal Côté, maire d'Hébertville-Station, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Pascal Cloutier, maire de Dolbeau-Mistassini.

Sont absents à la séance : M. Jules Bouchard, maire de Saint-Nazaire et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à cette séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

## 1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur André Paradis, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2021-09-2601

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Guy Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021
  - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 2021
4. Budget 2022
  - 4.1 Adoption du budget 2022
5. Correspondance
  - 5.1 Recyc-Québec - Acceptation de projet pour le programme d'aide financière pour l'optimisation du réseau d'écocentres québécois
6. Règlement
  - 6.1 Adoption du règlement concernant la modification du règlement sur la tarification au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
7. Lieu d'enfouissement technique (LET)
  - 7.1 Octroi de mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
  - 7.2 Octroi de mandat pour le transport et le traitement des eaux usées au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station
8. Plans d'opération
  - 8.1 Centres de transfert
    - 8.1.1 Octroi de mandat pour la location de nacelles pour les travaux de nettoyage au centre de transfert d'Alma
    - 8.1.2 Autorisation – Achat d'un nouveau camion porte-conteneur au centre de transfert d'Alma
  - 8.2 Centre de tri
    - 8.2.1 Autorisation – Achat d'une balance au centre de tri de Roberval

9. Communications, programmes et services
  - 9.1 Acceptation du budget trimestriel des communications d'octobre à décembre 2021
  - 9.2 Octroi de la bourse pour le programme *Jean-Pile* 2021
10. Finances
  - 10.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'août 2021
  - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'août 2021 du directeur général
  - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'août 2021 du directeur général adjoint
  - 10.4 Modification des règlements d'emprunt suivants : 019-2012, 020-2012, 023-2012 et 024-2012 - Annulation de soldes résiduels
11. Affaires nouvelles
12. Période de questions pour les citoyens
13. Date et lieu de la prochaine assemblée (3 novembre à Alma)
14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

### **3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Résolution 2021-09-2602

#### **3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Résolution 2021-09-2603

#### **3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

### **4. BUDGET 2022**

Résolution 2021-09-2604

#### **4.1 ADOPTION DU BUDGET 2022**

Le directeur général présente le budget 2022 de la Régie;

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la Régie adopte les prévisions budgétaires 2022 qui se chiffrent comme suit :



### Budget 2022 versus 2021

	Budget		Écarts	NOTE
	2022	2021	2022-21	
2021-09-15				
Revenus - Enfouissement	9 442 857\$	9 411 170\$	31 687\$	1
Revenus - Récupération	756 229\$	698 244\$	57 985\$	2
Revenus - Écocentres	252 251\$	229 606\$	22 645\$	3
Revenus - Autres plans d'opération	110 829\$	137 520\$	(26 691)\$	4
Compensations et redevances	5 999 428\$	5 556 074\$	443 354\$	5
Revenus - Autres	1 398 787\$	1 035 792\$	362 995\$	6
Revenus de quote-part et ICI	13 837 305\$	13 367 729\$	469 576\$	7
<b>Total des revenus</b>	<b>31 797 686\$</b>	<b>30 436 135\$</b>	<b>1 361 551\$</b>	<b>4.47%</b>
Administration	2 216 643\$	2 061 895\$	154 748\$	8
Information, programme, sensibilisation et éducation	525 197\$	601 044\$	(75 847)\$	9
Programme de gestion des matières résiduelles (PGMR)	98 500\$	20 500\$	78 000\$	10
Centre de tri	2 584 741\$	2 487 569\$	97 172\$	11
Écocentres	3 464 214\$	3 247 112\$	217 102\$	12
Centre de traitement, recherche et développement	619 130\$	218 827\$	400 303\$	13
Traitement des BFS	309 076\$	311 063\$	(1 987)\$	
LET d'Hébertville-Station	10 807 032\$	9 805 740\$	1 001 292\$	14
LET de L'Ascension-de-Notre-Seigneur (post-fermeture)	380 396\$	341 716\$	38 680\$	
LES de L'Ascension-de-Notre-Seigneur	56 704\$	39 459\$	17 245\$	
Centre de compostage d'Hébertville-Station	949 082\$	517 429\$	431 653\$	15
Centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	762 445\$	607 565\$	154 880\$	16
Collecte des déchets, du recyclage et des matières organiques	6 138 613\$	6 020 529\$	118 084\$	17
Collecte des boues de fosses septiques	616 743\$	570 648\$	46 095\$	18
Transfert et traitement Alma - Recyclage	452 169\$	452 118\$	51\$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Recyclage	240 533\$	239 431\$	1 102\$	
Transfert Roberval - Déchets	284 784\$	308 421\$	(23 637)\$	
Transfert Dolbeau-Mistassini - Déchets	433 690\$	423 195\$	10 495\$	
Intérêts sur la dette à long terme	475 053\$	745 641\$	(270 588)\$	19
<b>Total des charges</b>	<b>31 414 745\$</b>	<b>29 019 902\$</b>	<b>2 394 843\$</b>	<b>8.25%</b>
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'excédent avant conciliation à des fins fiscales	<b>(382 941)\$</b>	<b>(1 416 233)\$</b>	1 033 292\$	
<b>Total des affectations</b>	<b>382 941\$</b>	<b>1 416 233\$</b>	<b>(1 033 292)\$</b>	<b>20</b>
<b>Exc. (déficit) de fonc. de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>(0)\$</b>	<b>(0)\$</b>		
<b>Population</b>	<b>108 831</b>	<b>108 569</b>		
<b>Coût par habitant</b>	<b>106.77 \$</b>	<b>103.97 \$</b>		
<b>Porte</b>	<b>54 195</b>	<b>53 814</b>		
<b>Coût par porte (à titre indicatif)</b>	<b>214.41 \$</b>	<b>209.76 \$</b>	<b>4.64 \$</b>	<b>2.21%</b>

Il est en outre résolu que ce budget dûment adopté par la Régie, tel que le stipule l'article 603 du Code municipal du Québec et de l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, soit envoyé à nos trois MRC afin qu'elles puissent l'adopter au cours de leurs prochaines assemblées.

## 5. CORRESPONDANCE

### 5.1 RECYC-QUÉBEC – ACCEPTATION DE PROJET POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'OPTIMISATION DU RÉSEAU D'ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a reçu, de la part de RECYC-QUÉBEC, une réponse favorable à une demande déposée dans le cadre du Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau d'écocentres québécois pour un montant de 500 000,00 \$.

## 6. RÈGLEMENT

Résolution 2021-09-2605

### 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION

***Règlement n° 037-2021 modifiant le règlement n° 031-2017 ayant comme objet la tarification au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station ainsi qu'aux centres de transfert d'Alma, de Dolbeau-Mistassini et de Roberval***

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement 031-2017;

ATTENDU QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy ont déclaré leur compétence envers les municipalités locales de leur territoire respectif relativement à la gestion des matières résiduelles en vertu de l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean fut constituée par décret par le ministère des Affaires municipales et des Régions le 9 octobre 2008 conformément à l'article 580 du Code municipal du Québec (L.R.Q. c. C-31);

ATTENDU l'article 617.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) et les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1);

ATTENDU les articles 64.1 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2);

Par conséquent, il est proposé par monsieur Pascal Cloutier et résolu unanimement qu'un règlement soit et est adopté et qu'il soit et est par ce règlement statué et décrété ce qui suit :

**TARIFICATION EN VIGUEUR DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

Régie des matières résiduelles

### **SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 037-2021 TARIFICATION AU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'HÉBERTVILLE-STATION AINSI QU'AUX CENTRES DE TRANSFERT D'ALMA, DE DOLBEAU-MISTASSINI ET DE ROBERVAL**

#### **1- Tarification - Déchets**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs de déchets, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de déchets ci-après identifiés :

<p><b>1.1 - Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station<sup>1</sup></b></p> <p><b>1.1.1</b> Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 111,25 \$/tonne métrique plus redevances applicables.</p> <p><b>1.1.2</b> Disposition d'animaux suite à un ordre d'abattage gouvernemental = 131,25 \$/tonne métrique plus redevances applicables.</p> <p><b>1.1.3</b> Disposition de matières nécessitant un recouvrement immédiat = 131,25 \$/tonne métrique plus redevances applicables.</p> <p><b>1.1.4</b> Disposition de déchets internationaux = 131,25 \$/tonne métrique plus redevances applicables.</p> <p><b>1.2 - Centres de transfert de Dolbeau-Mistassini et Roberval</b></p> <p><b>1.2.1</b> Disposition de déchets institutionnels, commerciaux et industriels = 111,25 \$/tonne métrique plus redevances applicables.</p> <p><b>1.3 - Facturation minimale exigée</b></p> <p><b>1.3.1</b> Tous les transports de déchets seront facturés pour un minimum d'une tonne métrique selon le tarif du type de disposition inscrit aux items 1 et 2.</p>
---

Ces tarifs sont exonérés de la TPS et la TVQ.

## **2- Tarification - Matériel de recouvrement alternatif**

La tarification n'est pas assujettie à la redevance à l'enfouissement. Cependant, une redevance spéciale pourrait être décrétée par le Gouvernement du Québec à partir de 2023. La Régie se verra dans l'obligation d'ajouter le montant de la redevance à celui de sa tarification présentée au tableau suivant.

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les diverses catégories de matières conformes aux spécifications de la Régie ci-après identifiées :

### **2.1 - Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station**

**2.1.1** Matériel de recouvrement granulaire (sable) = 7,00 \$/tonne métrique plus redevances applicables.

**2.1.2** Matériel de recouvrement non granulaire (ex. : bois broyé) = 35,00 \$/tonne métrique plus redevances applicables.

Ces tarifs sont exonérés de la TPS et la TVQ.

Le matériel de recouvrement doit faire l'objet d'une approbation préalable de la Régie avant le transport au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station.

La Régie se réserve le droit de refuser tout chargement qu'elle jugera non conforme.

## **3- Tarification - Autres services**

Il est par le présent règlement imposé à tous les transporteurs, les tarifs suivants applicables pour les différents services ci-après identifiés :

### **3.1 - Lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station - Centres de transfert de Dolbeau-Mistassini et de Roberval**

**3.1.1** Utilisation du poste de pesée pour fin d'enfouissement = 5,00 \$ par passage.

**3.1.2** Utilisation du poste de pesée pour autres fins = 15,00 \$ par passage.

**3.1.3** Grattage de benne de camion ou de conteneur = 50,00 \$ par grattage.

**3.1.4** Frais d'ouverture de dossier lors de déversement accidentel = 125,00 \$ par dossier.

**3.1.5** Taux horaire lors de déversement accidentel ou autres opérations sollicitant la machinerie (machinerie et temps homme) = 175,00 \$ de l'heure.

Ces montants sont assujettis à la TPS et la TVQ.

## **4- Modalités d'entrée**

**Numéro de client** : Chaque transporteur doit obligatoirement posséder un numéro de client avant de pouvoir accéder aux sites de la Régie. Ce numéro de client est permanent et pour l'obtenir le transporteur doit communiquer avec l'administration de la Régie.

**Puce « RFID »** : Certains utilisateurs sont équipés d'une puce. Celle-ci ne doit pas être enlevée et ne peut être utilisée sur un autre véhicule. En cas de bris, une nouvelle puce vous sera fournie à la balance du lieu d'enfouissement technique.

**Système « Focus »** : Certains camions doivent transmettre des informations par géolocalisation à partir du système « Focus ». Il est de la responsabilité du transporteur de s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci. En cas de négligence, une amende pourrait être imposée.

**Déchets en provenance du Saguenay** : Un permis doit être délivré par Saguenay pour tous les transporteurs de déchets sur son territoire.

## **5- Compte en souffrance**

Les comptes en souffrance portent intérêt à compter de leur date d'exigibilité soit trente (30) jours après la date de facturation au taux de 18 % annuellement ou au taux mensuel de 1,5 %.

AVIS DE MOTION : 3 février 2021  
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 27 septembre 2021

## 7. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2021-09-2606

### 7.1 OCTROI DE MANDAT POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN D'ACCÈS AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et que trois entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Déneigements Sergemarc inc.	Alma	360 964,01 \$
Lachance Asphalte (1987) inc.	Alma	312 329,59 \$
Entreprise PJS (9224-4144 Québec inc.)	Saint-Bruno	297 497,81 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Entreprise PJS (9224-4144 Québec inc.) de Saint-Bruno;

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée de cinq ans se terminant le 30 avril 2026;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour l'entretien hivernal du chemin d'accès du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à Entreprise PJS (9224-4144 Québec inc.) pour un montant de 297 497,81 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

Résolution 2021-09-2607

### 7.2 OCTROI DE MANDAT POUR LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport et au traitement des eaux usées au lieu d'enfouissement technique (LET) d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la Régie a procédé à un appel d'offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Sanidro inc.	Chicoutimi	22 330,44 \$
Environnement Sanivac inc.	Alma	20 005,65 \$

ATTENDU QUE le mandat est pour une durée d'un an se terminant le 16 septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a non-conformité de la soumission déposée dans le cadre de l'ouverture du 10 septembre dernier par l'entreprise Sanivac inc., soit le plus bas soumissionnaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour le transport et le traitement des eaux usées au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à Sanidro inc. pour un montant de 22 330,44 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

## 8. PLANS D'OPÉRATION

### 8.1 CENTRES DE TRANSFERT

Résolution 2021-09-2608

#### 8.1.1 OCTROI DE MANDAT POUR LA LOCATION DE NACELLES POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA

ATTENDU QUE suite à l'incendie du centre de transfert d'Alma et que la firme spécialisée en nettoyage puisse finaliser les travaux, la Régie désire mandater, Équipement Industriel ELT, une entreprise en location de nacelles;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Équipement Industriel ELT	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix	22 700,00 \$

ATTENDU QUE la Régie propose de poursuivre ces travaux avec les équipements déjà en place;

ATTENDU QUE les travaux sont beaucoup plus ardues et nécessitent plus de temps que celui estimé;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour la location de nacelles pour les travaux de nettoyage au centre de transfert d'Alma à Équipement Industriel ELT pour un montant de 22 700,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021 et seront remboursées par les assurances.



Résolution 2021-09-2609

**8.1.2 AUTORISATION – ACHAT D'UN NOUVEAU CAMION PORTE-CONTENEUR AU CENTRE DE TRANSFERT D'ALMA**

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l'achat d'un camion porte-conteneur (roll-off) d'occasion;

ATTENDU QUE l'objectif de cet achat est d'augmenter nos heures de transport à l'interne afin de réduire nos coûts en transport fait présentement par la sous-traitance;

ATTENDU QUE la Régie a négocié un prix d'achat pour un camion d'occasion mis en vente par l'entreprise Excavation Dolbeau inc.;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau inc.	Dolbeau-Mistassini	86 231,25 \$

ATTENDU QUE la disponibilité sur le marché de ces équipements est très rare dans notre région;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat d'un nouveau camion porte-conteneur au centre de transfert d'Alma à Excavation Dolbeau inc. pour un montant de 86 231,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

**8.2 CENTRE DE TRI**

Résolution 2021-09-2610

**8.2.1 AUTORISATION – ACHAT D'UNE BALANCE AU CENTRE DE TRI DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE dans le but de maintenir à niveau nos infrastructures, la Régie désire procéder à l'achat d'une balance Avery Weigh-Tronix pour le centre de tri de Roberval;

Entreprise	Provenance	Coût (incluant les taxes)
Avery Weigh-Tronix	Chicoutimi	102 092,05 \$

ATTENDU QUE l'installation et l'automatisation de la nouvelle balance soient effectuées au cours de l'année 2022;

ATTENDU QUE la balance actuelle au centre de tri est âgée de plus de 22 ans, soit depuis la création de celui-ci;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;



ATTENDU QUE ce modèle est compatible aux afficheurs et composantes de rechange disponibles dans l'inventaire de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'octroyer le mandat pour l'achat de la balance au centre de tri de Roberval à Avery Weigh-Tronix pour un montant de 102 092,05 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

## **9. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES**

Résolution 2021-09-2611

### **9.1 ACCEPTATION DU BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour le mois d'octobre à décembre 2021 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour l'administration au montant de 14 250,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour les opérations au montant de 11 800,00 \$;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour la sensibilisation et l'éducation au montant de 54 651,00 \$;

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 80 701,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour le mois d'octobre à décembre 2021 pour un montant total de 80 701,00 \$

Résolution 2021-09-2612

### **9.2 OCTROI DE LA BOURSE POUR LE PROGRAMME JEAN PILE 2021**

ATTENDU QUE la Régie souhaite détourner de l'enfouissement les piles domestiques;

ATTENDU QUE le projet *Jean Pile* est maintenant rendu à sa douzième année consécutive dans les écoles primaires et secondaires du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QU'il permet à la fois de récupérer les piles usées recueillies dans les écoles et de sensibiliser les élèves du secteur primaire et secondaire aux impacts de celles-ci sur l'environnement;

ATTENDU QUE la Régie désire encourager les efforts de récupération et octroie 1,00 \$ par kilogramme amassé;

ATTENDU QUE la commission scolaire du Lac-Saint-Jean a amassé 4 123 kg de piles et que la commission scolaire du Pays-des-Bleuets a amassé 2 315 kg de piles pour un total de 6 438 kg de piles amassées;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'autoriser l'émission de chèques pour le programme *Jean Pile* pour un montant total de 6 438,00 \$ réparti entre les deux commissions scolaires. Ces sommes étant prises à même le budget de fonctionnement de 2021.

## 10. FINANCES

Résolution 2021-09-2613

### 10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AOÛT 2021

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 août 2021				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'AOÛT	Chèques et paiements # 21 580 à 21 819		4 206,86 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'AOÛT			2 079 869,69 \$	p. 2 à 29
LISTE DES RETRAITS D'AOÛT	SSQ, Têlus et Hydro Québec d'août		35 511,96 \$	p. 30
Visa Desjardins	Frais de juillet	2021-08-27	3 227,25 \$	p. 31
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'août	2021-08-16	19 683,59 \$	
Têlus	Cellulaires	2021-08-25	1 967,85 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET L'Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-08-05	101,56 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecocentre de Saint-Félicien	2021-08-16	108,02 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2021-08-16	554,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2021-08-03	587,97 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2021-08-04	5 888,89 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2021-08-06	1 625,14 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2021-08-08	1 029,65 \$	
Hydro Québec	Électricité LET Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2021-08-10	2 007,42 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2021-08-16	77,98 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2021-08-27	3 206,15 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Ascension-de-Notre-Seigneur	2021-08-30	2 972,02 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 5 AOÛT	Salaires période se terminant le 31 juillet et élus de juillet		66 985,31 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 12 AOÛT	Salaires période se terminant le 7 août		63 671,03 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 19 AOÛT	Salaires période se terminant le 14 août		63 734,51 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 26 AOÛT	Salaires période se terminant le 21 août		63 780,91 \$	
RREMQ PAYÉS LE 23 AOÛT	Remise de juillet		51 133,64 \$	
RREMQ - CARRA PAYÉS LE 3 AOÛT	Remise de juillet		407,68 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 2 AOÛT	Période du 16 au 31 juillet		75 224,94 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 16 AOÛT	Période du 1er au 15 août		71 813,06 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 30 AOÛT	Période du 16 au 31 août		71 493,37 \$	
			<b>2 690 871,14 \$</b>	
<b>Sommaire des dépenses approuvées</b>				
	Dépenses approuvées par le directeur général		10 316,70 \$	p. 32
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		396 274,61 \$	p. 33 à 38
	Dépenses approuvées par résolution		8 813,45 \$	p. 39

Il est proposé par monsieur Luc Simard;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'août 2021 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 690 871,14 \$;

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2021-09-2614

**10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 10 316,70 \$ pour le mois d'août 2021;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'août 2021 du directeur général.

Résolution 2021-09-2615

**10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2021 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'août 2021 de 396 274,61 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Pascal Cloutier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'août 2021 du directeur général adjoint.

Résolution 2021-09-2616

**10.4 MODIFICATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT SUIVANTS : 019-2012, 020-2012, 023-2012 ET 024-2012 – ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES**

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Régie;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Réal Côté;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Régie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

#### **11. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

#### **12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

#### **13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 3 NOVEMBRE 2021 À L'HÔTEL UNIVERSEL D'ALMA)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 3 novembre prochain à 15 h à la salle de réunion Desjardins de l'Hôtel Universel d'Alma.

Résolution 2021-09-2617

#### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Luc Simard, la séance est levée à 15 h 23.